

200 plaintes contre Linky sur le territoire

Certains sont sèchement déboutés. D'autres, confortés dans leur droit de refus. Cet été, l'installation des compteurs Linky a de nouveau défrayé la chronique en France. Des jugements à géométrie variable ont été rendus par les tribunaux. Dans le Pays de Gex, le combat continue aussi.

« **M**on compteur est dans ma maison. Ils ne pourront pas le changer pour mettre un Linky », prévient une Léa-zienne.

« Je n'avais pas le choix. Quand j'ai intégré mon nouvel appartement, il était déjà installé, se désolé un père de famille à Ferney. Je n'aime pas ce compteur. On veut le changer encore pour une affaire de fric. Mais sincèrement ce n'est pas une ou deux ondes de plus qu'il émet qui vont nous faire mourir plus tôt. Je pense que la 5G est encore plus dangereuse », détaille cet habitant de Saint-Genis.

À Ferney, Linky serait à l'origine des coupures dans certains secteurs

Ce n'est pas faute d'avoir essayé. On a beau vanter ses qualités. Visiblement, la cote de popularité du compteur à la couleur jaune fluo est toujours aussi basse chez les Français. Voire, inexistante. Linky fait toujours l'unanimité contre lui. Il y a bien parfois des sondages sans aucune valeur ajoutée. Et si on en faisait un pour connaître l'objet ou l'appareil le plus détesté dans l'Hexagone.

Ce nouveau bijou de technologie censé réguler intelligemment notre consommation d'énergie occuperait sans doute la pole position. À Ferney, les compteurs Linky seraient même à l'origine des cou-

pures de l'éclairage public dans certains secteurs de la ville.

De quoi donc donner des ailes aux membres du collectif Stop Linky du Pays de Gex, plus que jamais déterminé à faire stopper le processus d'installation qui suit pourtant son cours actuellement dans le sud gessien.

« C'est le combat du pot de terre contre le pot de fer », reconnaît d'emblée, Jean-Charles Morandi, membre de ce collectif. Comme pour prendre le pouls de l'opinion, le collectif a organisé une réunion publique d'information avant les vacances à Belley. « On avait beaucoup de monde dans la salle, certains sont même restés à l'extérieur. Partout où on passe, on a un excellent accueil », se félicite-t-il.

400 plaignants dans l'Ain, dont 200 dans le Pays de Gex

Preuve s'il en est que le collectif n'entend pas lâcher prise, il a sollicité les services d'un jeune avocat lyonnais qui a déjà connu plusieurs succès devant les tribunaux en faveur des anti-Linky.

« On a 400 plaignants dans l'Ain, dont 200 dans



Depuis le début de son déploiement, le compteur Linky est très controversé. Archives photo Le DL

le Pays de Gex », souligne Jean-Charles Morandi. « Les gens nous rejoignent par vague. Au fur et à mesure qu'on veut installer ces compteurs chez eux, ils nous contactent. Malheureusement, ils ne s'en rendent compte que quand c'est déjà devant leur porte. Par contre, là où ça déjà été installé, il n'y a plus

rien à faire. Il n'y a que ceux qui ont refusé et protégé leur compteur qui font partie généralement du collectif », ajoute-t-il.

Un taux d'installation de 80 % ?

Selon Enedis, l'installation de ces nouveaux compteurs friserait le taux record de 80 %. Un chiffre

qui d'après Jean-Charles Morandi serait gonflé pour décourager les usagers qui s'y opposent.

Quant aux nouvelles actions du collectif, elles vont reprendre cette rentrée avec une nouvelle réunion publique d'information prévue avant la mi-septembre.

M.I.

Un arrêté municipal suspendu par le tribunal administratif

La commune de Challex est l'épicentre de la fronde anti-Linky. Le conseil municipal avait fini par adopter une délibération matérialisée par un arrêté municipal interdisant la pose des compteurs dans la commune.

Une décision qui a été attaquée par la préfecture au tribunal administratif. « Le tribunal administratif de Lyon a suspendu l'arrêté mais ne l'a pas annulé. Mais l'arrêté court toujours, parce que dans le fond, le tribunal n'a pas tranché. C'est ce que Enedis ignore toujours en voulant procéder aux installations forcées », souligne Jean-Charles Morandi.

Une brochure pour informer les citoyens

Comment fonctionne le Linky ? Est-il obligatoire ? Est-il écologique ? Comment refuser le Linky ? ce sont là quelques-unes des questions qui trouvent leur réponse dans une brochure de 28 pages éditée par le collectif gessien en collaboration avec d'autres collectifs de Rhône-Alpes. Un site www.linky-non-merci.info accompagne cette

brochure. « Nous l'avons fait relire par Édouard Raffin, avocat, et nous avons le soutien de Stéphane Lhomme et de José Mercier, maire de Bovel », explique un membre du collectif. La brochure est proposée à 1 € aux particuliers et mise gratuitement à disposition des collectifs d'information Linky pour soutenir leurs activités.